

PHOTO

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ECOLE DE NATATION :

Contrat effectué par :

N° de contrat :

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

1- COORDONNEES DE L'ABONNE

M.

Mme

Mlle

Né(e) le :

NOM

PRENOM

Adresse

Tél

Courriel

2- PIECES A FOURNIR AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- Formulaire d'inscription dûment daté et signé ;
- Une photo d'identité ;
- Un justificatif de domicile (pour les résidents) ;
- Un exemplaire des conditions générales de vente est remis à l'abonné (cf verso).

3- TARIFS

Je m'abonne à :

Ecole de natation Jour : _____ heure : _____

343.60 € TTC (Résident) ou 429.50€ TTC (Extérieur) **Date de début des cours le 11/09**

Date de fin des cours le 15/06

+ Paiement de la carte de 4 € TTC

4- VALIDATION DU DOCUMENT

En cochant cette case, l'abonné accepte de recevoir des sollicitations commerciales du groupe EQUALIA et de ses partenaires. Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Fait à

Date :

Signature

1

2

¹ Seules les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent souscrire à cet abonnement

² Tarifs susceptibles d'être modifiés à tout moment (cf conditions générales de vente)

1- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare sa souscription à un contrat nominatif et incessible avec la piscine La vague lui permettant d'utiliser et de bénéficier de la prestation proposée par l'équipement selon la formule choisie³ et selon un prix indiqué sur le formulaire.

2- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par la piscine La vague et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'inscription.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs⁴ spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et la piscine La vague.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'inscription et son paiement, la piscine La vague (en fonction du lieu où a été conclu le contrat) fournit une carte d'abonnement à l'Abonné. Ces cartes sont nominatives, incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue. L'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant le cours. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 4 €.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 30 jours avant. Les cours peuvent être annulés à tout moment pour des raisons techniques. En cas de fermeture technique non prévue cela ne donne pas droit ni à un remboursement ni à un report.

3- DUREE ET PRIX

L'inscription est conclue pour une durée de 10 mois soit jusqu'au mois de juin de chaque année. L'inscription prend effet à compter du paiement des droits d'entrée.

Le paiement de l'inscription se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours.

4- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera en une seule fois au moment de l'inscription. La fermeture non prévue de la piscine La Vague ne donne en aucun cas lieu à un report ou à un remboursement.

5- RESILIATION ET RETRACTATION

7.1- Résiliation à l'initiative des piscines La vague

L'inscription à l'école de natation pourra être résiliée de plein droit par la piscine La vague après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non- paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'inscription à l'école de natation pourra être résiliée de plein droit par la piscine La vague immédiatement après constat par deux membres du personnel de la piscine La vague ou par un membre du personnel de la piscine La vague et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative de la piscine La vague entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par la piscine La vague lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;

7.2 – Rétractation de l'abonné

L'abonné qui a souscrit une Formule Ecole de Natation a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours conformément à l'article L121-21 du code de la consommation. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que l'abonné notifie au centre aquatique La Vague sa décision de rétractation par lettre recommandée avant l'expiration du délai de rétractation. Le remboursement sera effectué par chèque ou virement (sous réserve de fournir un RIB).

Une fois ce délai dépassé, et sans motif médical, l'abonné n'aura plus droit à aucun remboursement.

6- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE

La piscine La vague attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

La piscine La vague et se réservent le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

7- ASSURANCES

La piscine La vague est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'observation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

8- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6

janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société Sarl PRIAM - EQUALIA Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent.

9- RECLAMATION ET CONTENTIEUX

Toute réclamation sera adressée à la direction au centre aquatique par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de difficultés ou contestations concernant l'interprétation ou l'exécution des différents documents contractuels, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. À défaut elles soumettront leur différend au Tribunal de commerce territorialement compétent

